

*Guide administratif*  
***Organisme Aide Aux Athlètes CRSA***

**Organisme d'aide aux athlètes CRSA**  
**Guide administratif**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

**GUIDE  
ADMINISTRATIF**

1. PRÉSENTATION DE l'organisme	
1.1    Buts .....	1
1.2    Mandat .....	1
1.3    Composition .....	1
1.4    Conseil d'administration .....	2
2. SOURCES DE FINANCEMENT DE L'ORGANISME .....	3
3. EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ	
3.1    Disciplines sportives admissibles .....	4
3.2    Dates de présentation des demandes .....	4
3.3    Sports d'équipe .....	5
3.4    Définition des catégories d'athlètes .....	5
3.5    Nombre d'années d'éligibilité par catégorie .....	6
3.6    Critères d'admissibilité .....	6
3.7    Critères d'inadmissibilité .....	6
4. MONTANT MAXIMAL ANNUEL ACCORDÉ PAR CATÉGORIE .....	7
5. CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UNE DEMANDE DE BOURSE .....	8
6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES .....	9
ANNEXE 1 - LISTE DES DISCIPLINES ADMISSIBLES .....	10

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE À REMPLIR SUR LE  
SITE INTERNET DE L'AIDE AUX ATHLÈTES CRSA**

**<http://athletescrsa.org> sous l'onglet inscription**

## **CHAPITRE 1**

### **PRÉSENTATION DE L'ORGANISME**

#### **1.1    Buts**

- Souligner la poursuite de l'excellence auprès des athlètes du quartier de Cap-Rouge\* (Ville de Québec, arrondissement Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge) et de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ci-après décrits territoire désigné.
- Aider financièrement les athlètes pour favoriser l'amélioration de leurs performances sportives.
- Recueillir des sommes d'argent ou des fonds à partir de souscriptions publiques, contributions volontaires, activités d'autofinancement ou sous toute autre forme.
- Souligner la collaboration d'intervenants du milieu sportif des territoires désignés pour leur action auprès des athlètes.
- Promouvoir le sport amateur en s'associant aux organismes du milieu.

\*Quartier de Cap-Rouge correspond aux limites de l'ancienne ville de Cap-Rouge et inclus le domaine de l'Érable rouge et des Sources.

#### **1.2    Mandat**

- Administrer les fonds avec la plus grande rigueur et le souci de respecter les buts (décrits ci-dessus) de l'organisme.
- Attribuer deux (2) fois par année des bourses aux athlètes des territoires désignés.
- Faire connaître les lauréats de l'Aide aux athlètes CRSA en soulignant leur performance.
- Recueillir annuellement les fonds nécessaires pour que l'Aide aux Athlètes CRSA atteigne ses buts.

#### **1.3    Composition**

L'aide aux athlètes CRSA est un organisme à but non lucratif qui a reçu ses lettres patentes le 5 septembre 1985.

L'organisme a été créé à la suite d'une initiative du Club Lions de Cap-Rouge et de la Ville de Cap-Rouge qui, ensemble, ont décidé d'unir leurs efforts pour soutenir les athlètes de chez-nous.

Les membres de l'organisme sont répartis comme suit : cinq (5) membres désignés par le Club Lions de Cap-Rouge/ Saint-Augustin et d'un nombre illimité de bénévoles en provenance des territoires désignés ainsi que d'autres territoires.

**Organisme d'aide aux athlètes CRSA**  
**Guide administratif**

---

#### **1.4 Conseil d'administration**

L'Aide aux athlètes CRSA procède annuellement, lors de l'assemblée générale, à l'élection des membres du Conseil d'administration.

Selon les règlements généraux : cinq (5) membres forment le conseil d'administration, deux (2) membres sont délégués par le Club Lions de Cap-Rouge/Saint-Augustin et trois (3) membres parmi les bénévoles.

Les membres de l'Aide aux athlètes CRSA sont les suivants :

Présidente :	Mme Suzanne Casgrain Résidente de la Ville de Québec	418 652-1441
Vice-président :	M. Mikael Benelli Représentant du Club Lions de Cap-Rouge/St-Augustin	438 929-0306
Secrétaire et directeur :	M. Martin Simard Représentant du Club Lions de Cap-Rouge/ St-Augustin	418 670-1809
Trésorier :	M. Gilles Marquis Résident de la Ville de Québec	418 658-3684
Directeur :	M. René Doré Représentant du Club Lions de Cap-Rouge/St-Augustin	418 658-2505
Directeur:	M. Denis Gingras Représentant du Club Lions de Cap-Rouge/St-Augustin	418 654-1438
Directeur:	Mme Anne Boudreault Représentante Ville de St-Augustin	418 952-7259
Directrice :	M. Claude Boulet Résident de la ville de St-Augustin	418-871-5998
Membre honoraire :	M. Yannick Lebrasseur Représentant du Club Lions de Cap-Rouge/St-Augustin	418-802-2296

## **CHAPITRE 2**

### **SOURCES DE FINANCEMENT DE L'AIDE AUX ATHLÈTES CRSA**

L'Aide aux athlètes CRSA recueille les sommes d'argent nécessaires à l'octroi de bourses à partir de contributions venant d'organismes du milieu, de campagnes de souscriptions et de dons de la part de particuliers.

Jusqu'à maintenant, les partenaires majeurs, qui remettent annuellement un montant à l'organisme ensuite réparti entre les boursiers, sont le Club Lions de Cap-Rouge/Saint-Augustin, la Caisse Desjardins Cap-Rouge-St-Augustin, la Ville de Québec, arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, le Séminaire Saint-François, la députée provinciale de Louis-Hébert et la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

En plus d'une contribution financière, le Club Lions de Cap-Rouge/Saint-Augustin met à la disposition de l'organisme les ressources humaines et matérielles indispensables au bon fonctionnement de l'Aide aux athlètes CRSA.

D'autres partenaires du milieu acceptent pour chaque remise de défrayer directement une partie du montant de la bourse à un athlète. Ces partenaires sont : les Cliniques Physio interactives, les Pharmacies Jean-Coutu le député fédéral de Louis-Hébert, le député fédéral de Portneuf-Jacques Cartier, Performance Bégin et Germain Construction.

## CHAPITRE 3

### EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ

#### 3.1 Disciplines sportives admissibles

L'Aide aux athlètes CRSA a déterminé en Annexe 1 la liste des disciplines admissibles. Elle a identifié ces disciplines en trois (3) catégories :

1. liste des disciplines prioritaires établies par le Secrétariat aux loisirs et aux sports;
2. liste des disciplines reconnues par la Fédération québécoise du loisir pour les personnes handicapées;
3. liste des disciplines reconnues localement.

De plus, l'Aide aux athlètes CRSA peut recevoir une demande pour une discipline non admissible. Pour ces demandes, les critères d'admissibilité seront plus restrictifs. Ainsi, les facteurs suivants seront pris en considération :

- le nombre de pays participant aux Championnats du monde;
- le nombre d'athlètes pratiquant ce sport à travers le pays;
- les exigences d'entraînement pour une année pour le sport en question;
- l'ampleur et l'organisation de la fédération internationale;
- la participation de l'organisme national du sport concerné à la surveillance du programme d'entraînement de l'athlète.

#### 3.2 Dates de présentation des demandes

L'Aide aux athlètes CRSA a identifié deux (2) périodes annuelles de remise de bourses, l'une au printemps et l'autre à l'automne. Pour la remise de **l'automne 2025**:

- les athlètes intéressés et éligibles (voir disciplines 3.1) doivent présenter une demande de bourse avant le **31 octobre 2025**. Un athlète ne peut présenter une demande à deux (2) périodes consécutives;
- le comité de l'Aide aux athlètes CRSA procèdera à l'étude des candidatures à la **mi-novembre**
- la remise des bourses a lieu au mois de **décembre**
- tous les athlètes qui ont soumis une demande recevront une réponse écrite au courant du mois de novembre.

Il est très important de noter que l'Aide aux athlètes CRSA publicise la période d'éligibilité, en précisant les dates exactes, par l'intermédiaire d'affiches et de communiqués auprès des médias et sur le site Internet de l'organisme <http://athletescrsa.org>

Toutes les demandes de bourse doivent être présentées au moyen du formulaire en ligne que l'Aide aux athlètes CRSA met à la disposition des athlètes intéressés.

Ce formulaire doit être rempli entièrement et remis avant la date d'échéance. Cette responsabilité revient à l'athlète postulant.

### **3.3 Sports d'équipe**

L'organisme reconnaît admissible une demande d'un athlète provenant d'une discipline d'équipe.

Toutefois, en plus du niveau de performance de l'équipe, les athlètes doivent se distinguer individuellement et démontrer leur contribution active à la performance de l'équipe.

### **3.4 Définition des catégories d'athlètes**

L'Aide aux athlètes CRSA reconnaît quatre (4) catégories d'athlètes :

*Un athlète d'excellence :*

- détient un brevet A, B, C ou D de Sports Canada;
- est inscrit sur la liste de la division des sports du Secrétariat aux loisirs et aux sports en catégorie excellence.

*Un athlète d'élite :*

- représente le Canada à des compétitions internationales de niveau senior mais ne détient pas de brevet de Sports Canada;
- participe dans des compétitions internationales de niveau senior à titre individuel;
- est membre de l'équipe du Québec senior;
- participe dans un réseau ou une ligue hors Québec où le niveau de compétition est au moins équivalent au réseau de compétition de l'équipe du Québec senior;
- participe dans un réseau ou une ligue provinciale ou hors Québec dont le niveau de compétition est le plus élevé de sa discipline;
- est inscrit sur la liste de la division des sports du Secrétariat aux loisirs et aux sports en catégorie élite.

*Un athlète de relève :*

- représente le Canada à des compétitions internationales de niveau junior;
- participe dans des compétitions internationales de niveau junior à titre individuel;
- n'est pas sur l'équipe du Québec senior mais participe régulièrement à des compétitions de niveau national senior;
- est membre de l'équipe du Québec junior;
- participe dans un réseau ou une ligue de niveau provincial senior;
- participe dans un réseau ou une ligue hors Québec dont le niveau de compétition est au moins équivalent à un réseau ou une ligue de niveau provincial senior ou équivalent au niveau de compétition de l'équipe du Québec junior;
- est inscrit sur la liste de division des sports du Secrétariat aux loisirs et aux sports en catégorie relève.

**Organisme d'aide aux athlètes CRSA**  
**Guide administratif**

---

*Un athlète de développement :*

- n'est pas sur l'équipe du Québec junior mais participe régulièrement à des compétitions de niveau national junior;
- participe dans un réseau ou une ligue de niveau provincial junior;
- participe dans un réseau ou une ligue hors Québec dont le niveau de compétition est au moins équivalent à un réseau ou une ligue de niveau provincial junior;

Exceptionnellement, l'Aide aux athlètes CRSA se réserve le privilège d'accorder une bourse à un athlète qui ne répondrait pas à l'une des catégories (ci-dessus), principalement pour les raisons suivantes :

- souligner une performance particulière;
- manifester à un athlète une marque de reconnaissance et d'encouragement.

### **3.5 Nombre d'années d'éligibilité par catégorie**

Un athlète sera éligible dans une même catégorie (excellence, élite, relève, développement), en autant qu'il pourra démontrer une certaine progression dans ses performances.

### **3.6 Critères d'admissibilité**

- 3.6.1 Être domicilié sur le territoire du quartier de Cap-Rouge (Ville de Québec, arrondissement Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge) et de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures depuis au moins un (1) an.
- 3.6.2 Avoir le statut d'étudiant et être âgé de moins de 25 ans à la date limite du dépôt du formulaire.
- 3.6.3 Être classé dans une des catégories énumérées au point 3.4.
- 3.6.4 Être toujours un athlète actif.
- 3.6.5 Remettre le formulaire dûment rempli dans les délais prévus, en n'oubliant pas la section *E* signée par l'entraîneur.
- 3.6.6 Avoir participé à un réseau de compétitions dans les douze (12) mois précédent la date de la demande.
- 3.6.7 S'engager par écrit à continuer l'entraînement et la compétition pour l'année suivant la remise de la bourse (formulaire – section *G*).

### **3.7 Critères d'inadmissibilité**

- 3.7.1 Les athlètes à qui on peut reconnaître un statut professionnel.
- 3.7.2 Les athlètes qui pratiquent une discipline comme passe-temps, sans un entraînement destiné à augmenter leurs performances ou à viser un niveau de compétition plus élevé.

## **Chapitre 4**

### **MONTANT MAXIMAL ANNUEL ACCORDÉ PAR CATÉGORIE**

Les montants de bourses accordés aux athlètes seront attribués en fonction, avant tout, de la disponibilité financière de l'Aide aux athlètes CRSA.

Ainsi, le tableau suivant nous indique les montants maximaux versés par catégorie :<sup>1</sup>

<b>Catégories</b>	<b>Montant maximum</b>
Développement	350 \$
Relève	600 \$
Élite	850 \$
Excellence	1 200 \$

---

<sup>1</sup> L'Aide aux athlètes CRSA peut aussi, pour des motifs exceptionnels, dépasser ces montants.

## **Chapitre 5**

### **CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UNE DEMANDE DE BOURSE**

Les critères suivants sont utilisés par l'Aide aux athlètes CRSA pour analyser les demandes :

- résultats obtenus lors de compétitions;
- statistiques individuelles;
- progression de l'athlète au cours des années;
- perspective d'avenir;
- appréciation de l'entraîneur;
- contraintes d'entraînement;
- contraintes financières.

## **Chapitre 6**

### **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**Le siège social de l'Aide aux athlètes CRSA est situé au 3340, rue de la Pérade, Bureau 300 à Québec (Québec), G1X 2L7.**

Communiquez avec l'un des membres de l'Aide aux athlètes CRSA (voir la liste en page 2) pour tous renseignements supplémentaires.

ANNEXE 1

**LISTE DES DISCIPLINES ADMISSIBLES**

**1. Liste des disciplines prioritaires selon le Secrétariat aux loisirs et aux sports**

Athlétisme	Gymnastique trampoline	Ski nordique
Aviron	Haltérophilie	Soccer-football
Badminton	Handball olympique	Sport(s) en fauteuil roulant
Baseball	Hockey gazon	(Athlétisme)
Basketball	Hockey sur glace	Sport(s) en fauteuil roulant
Biathlon	Judo	(Basketball)
Boxe olympique	Luge et bobsleigh	Surf des neiges
Canoë-kayak (vitesse)	Lutte olympique	Taekwondo
Canoë-kayak (eau vive)	Nage synchronisée	Tennis
Cyclisme (route, piste)	Natation	Tennis de table
Cyclisme (vélo de montagne)	Patinage artistique	Tir
Curling	Patinage de vitesse (courte piste)	Tir à l'arc
Équestre (classique)	Patinage de vitesse (longue piste)	Triathlon
Escrime	Plongeon	Voile
Football (contact)	Racquetball	Volleyball
Gymnastique artistique	Ski acrobatique (sauts, bosses)	Volleyball de plage
Gymnastique rythmique	Ski alpin	Water-polo

**2. Liste des disciplines repêchées pour un soutien au PSDE du Secrétariat aux loisirs et aux sports**

Ringuette	Softball (balle rapide)
Rugby	Squash
Saut à ski	

**3. Liste des disciplines reconnues par la Fédération québécoise du loisir pour les personnes handicapées**

Athlétisme (fauteuil roulant, aveugles, paralytiques cérébraux)
Basketball (fauteuil roulant)
Boccia (paralytiques cérébraux)
Course sur route
Cyclisme (aveugles, paralytiques cérébraux)
Goal ball (aveugles)
Natation
Rugby (fauteuil roulant)
Tennis (fauteuil roulant)

**4. Liste des disciplines reconnues localement**

Golf
Karaté
Kendo